

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE LA COTE SAINT ANDRE

ISERE

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI
07 JUILLET 2009**

Procès-verbal de la réunion

Conseillers élus	27
Conseillers en fonction	27
Conseillers présents	23
Conseillers représentés	04
Conseiller absent	00

Le mardi sept juillet deux mille neuf le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint André, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky LAVERDURE, Maire de la Ville de LA COTE SAINT ANDRE. La séance est ouverte à vingt heures trente en présence de :

Mme Elisabeth NICOUD, Mme Martine CORREARD, M. Dominique MASSON, M. Christophe VIGNON, Adjoint.

Mme Marie-Thérèse BOUCHARD, M. André BARBAN, M. Blagoj MATEVSKI, M. René JALLUT, M. François JOUSSE, M. Aziz AZIZ, Mme Laurence RIEHL, Mme Véronique LIBMAN, Mme Nadine THOMAS, Mme Anne VROYLANDT, Mme Cécile MARMONNIER, Mme Roseline BIESSY, M. Joël GULLON, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, Mme Mireille GILIBERT, M. Eric GERMAIN-CARA, M. Laurent PERINO

Conseillers absents représentés :

Monsieur Pierre EISLER représenté par Monsieur Jacky LAVERDURE
Madame Catherine REYNIER représentée par Monsieur Dominique MASSON
Monsieur Roland GACHET représenté par Madame Anne VROYLANDT
Monsieur Gérard GIRAUD représenté par Madame Nadine THOMAS

Secrétaire de séance :

Madame Cécile MARMONNIER

Monsieur Laurent PERINO quitte la séance à 21 h 07 au point n°05

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2009 est signé par tous les membres présents.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Point n° 01 : Impôts locaux - vote du taux des trois taxes directes locales

Le conseil municipal a adopté par 21 voix pour et 6 contre une augmentation des taux d'imposition différenciée selon les taxes mais uniquement en 2009 :

- la taxe d'habitation de 9.48 % à 10.98 %
- la taxe foncière bâtie de 20.78 % à 23.08 %
- la taxe foncière non bâtie reste à 59.02 %.

Cette décision se substitue à la délibération du 24 mars 2009.

Point n°02 - Vote du budget primitif 2009

Le budget primitif est voté par 21 voix pour et 6 voix contre sur la base de l'affectation des résultats de l'exercice 2008 adoptée le 24 mars 2009 d'un déficit de 176 860.08 €.

Section de fonctionnement :

Total dépenses	4 547 090.00 €
Total recettes	4 466 194.48 €
Excédents antérieurs	80 895.52 €

Section d'investissement :

Total dépenses	1 469 300.00 € dont 176 860.08 € de résultat de clôture
Total recettes	1 469 300.00 € dont 336 711.00 € de résultats affectés et les opérations d'ordre

Cette décision se substitue à la délibération du 24 mars 2009.

Point n°03 - Budget général - décision modificative n°01

L'assemblée vote à l'unanimité le réajustement des dépenses et des recettes de fonctionnement afin de tenir compte de recettes supplémentaires à hauteur de 52 420 € pouvant financer notamment des réajustements de dépenses de cotisations, rémunérations, subventions et abondant à hauteur de 30 104€ les dépenses imprévues

Point n°04 - Bourses à projets

Le conseil municipal se prononce par 21 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre sur les attributions de bourses à projets accordées à des associations locales : 400 € pour Artistic Danse, 500 € pour UAC Rugby, 200 € pour l'association sportive du collège Jongkind et 200 € pour l'association sportive du Lycée Berlioz.

Point n° 05 - Occupation du domaine public : exonération pour manifestation d'intérêt général

L'assemblée vote à l'unanimité une gratuité de l'occupation du domaine public pour les associations locales qui ont organisé des manifestations d'intérêt général et d'ampleur : «La Côte Saint André Commerces plus» pour la braderie du 5 juillet, l'ACCA pour le festival « Nature en Bièvre » des 4 et 5 juillet, l'ABC pour le grand prix bouliste de juillet.

Point n°06 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil adopte par 21 voix pour et 5 voix contre, la création d'un poste à temps non complet de 18 heures d'adjoint administratif de 2^{ème} classe non titulaire pour l'accueil et le secrétariat de l'école municipale de musique en remplacement d'un CAE qui a pris fin le 22 Août 2009, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe titulaire à temps complet au service paie en remplacement du poste à temps non complet de 17 h 30 qui sera supprimé, un poste d'assistant spécialisé à temps non complet (5 heures) pour la formation musicale en remplacement du poste de 20 heures qui sera supprimé.

Point n°07 - emplois occasionnels : création et rémunération

L'assemblée crée pour la période estivale par 21 voix pour et 5 voix contre 2 emplois à temps complet non titulaire d'adjoint administratif 2^{ème} classe (pour le service fêtes et cérémonies et pour le service espaces verts).

Point n°08 - Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection

L'assemblée vote par 24 voix pour et 2 abstentions une indemnité de 266.21 € pour le personnel présent le dimanche 7 juin qui ne peut bénéficier de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Point n°09 - Cimetière communal - Suspension de la procédure de reprise initiée par l'arrêté municipal du 8 octobre 2004

L'assemblée décide à l'unanimité, d'interrompre la procédure initiée en 2004 suite au non respect de la procédure légale des articles L 2223-4, 2223-17 et 2223-21 du CGCT dans sa chronologie.

Point n°10 - Transport scolaire : tarifs année scolaire 2009/2010 et mise à jour du règlement intérieur

Le conseil municipal vote à l'unanimité une hausse des tarifs de 2 % pour l'année scolaire 2009/2010 et une mise à jour du règlement intérieur du service de ramassage scolaire, dispositions applicables à compter de septembre 2009.

Point n°11 - Restauration scolaire : tarifs année scolaire 2009/2010 et mise à jour du règlement intérieur

Le conseil municipal vote à l'unanimité une hausse des tarifs de 2 % pour l'année scolaire 2009/2010 et une mise à jour du règlement intérieur du service de restauration scolaire, dispositions applicables à compter de septembre 2009.

Point n°12 - Utilisation du minibus intercommunal : convention ville et associations utilisatrices

Le Maire est autorisé à l'unanimité, à signer une convention avec les associations locales utilisatrices du minibus intercommunal, fixant les engagements et responsabilités respectives de la Ville et des associations locales.

Point n° 13 - Autorisation au Maire de signer le permis de démolir pour le bâtiment 19 rue Tourtain

Le Maire est autorisé à l'unanimité à déposer un permis de démolir pour ce bâtiment appartenant à la commune et qui menace ruine.

Point n°14 - Convention de passage de canalisations d'assainissement sur terrain privé communal

Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer une convention de passage des canalisations d'évacuation des eaux usées sur les parcelles cadastrées section E n° 1334 et 769 pour la construction de 5 villas chemin de Martel.

Point n°15 - Cession de parcelle par l'OPAC chemin des Meunières

Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer l'acte de cession à titre gratuit du foncier à prélever sur la parcelle cadastrée section C n°336 appartenant à l'OPAC pour des aménagements de sécurité sur le chemin du Cerf Montant du carrefour dit «du Ponal» à l'avenue Hector Berlioz.

Point n°16 - ZAC du Rival : programme des équipements publics

Dans le cadre de l'extension de la ZI du Rival, le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme des équipements publics à réaliser.

Point n°17 - Convention avec l'AIDA pour la mise à disposition de l'église

L'assemblée autorise à l'unanimité le Maire à signer une convention autorisant l'AIDA à accueillir 2 concerts dans l'église avec l'autorisation du Père De Buttler pour le Festival Berlioz.

Séance du 06 juillet 2009

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Elisabeth Nicoud remet et commente le bilan de l'action du Centre Communal d'Action Sociale depuis octobre 2008.

Jacky Laverdure remercie sa première adjointe, vice présidente du C C A S pour le travail réalisé et associe le personnel,

1/ Elisabeth Nicoud fait un compte rendu de l'activité des commissions habitat et développement social de la Communauté de communes :

- présentation du dispositif Programme Local de l'Habitat,
- rendu provisoire du diagnostic réalisé en automne par ARGOS sur la problématique enfance, jeunesse et familles,
- fonctionnement des Relais Assistantes Maternelles rendu difficile avec un manque de personnel maintenant résolu,
- mise en place d'un Observatoire petite enfance en cours, l'accueil des jeunes est en cours de réflexion sur la forme et sur le fond,
- accueil de la ludothèque itinérante dans le cadre d'un projet commun avec des associations
- comité de pilotage du Contrat Ecole Jeunesse
- appel à projets pour le Contrat Educatif Local.

3/ Communauté de communes du Pays de Bièvre Liers : groupe de travail ambroisie

Jacky Laverdure propose à Joël Gullon en tant que délégué communal à la commission « étangs, espaces naturels et développement durable » de participer au groupe de travail chargé de mener une réflexion sur des plans d'action, de sensibilisation et de lutte contre l'ambroisie sur le territoire. Jacky Laverdure remercie Joël Gullon pour ce travail à venir.

4/ Agenda :

- 14 juillet : son déroulement est revisité pour rester dans la commémoration de la fête nationale avec un devoir de mémoire. Les associations d'anciens combattants sont invitées à l'apéritif sous la Halle, bal gratuit et feu d'artifice au parc Allivet.
- 18 juillet : concours de pétanque de la Halte Saint Martin à 14 h 30 ; remise des prix à 19 h 30 ;
- 18 et 19 juillet : concours des peintres dans la ville organisé par l'association des Amis du Festival Berlioz
- 24 juillet : Tour de France
- 17 août à 17 h 30 : vernissage de l'exposition de sculptures organisée par l'association des Amis du Festival Berlioz en partenariat avec la ville
- Festival Berlioz : F AIDA invite les conseillers municipaux et les conseillers communautaires à la soirée du 17 août.

INTERVENTIONS SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Point n° 04 : Bourses à projets :

Nadine Thomas s'interroge sur le montant attribué à l'UAC Rugby dans la mesure où la participation à la finale du championnat de France apporte de la notoriété à la ville. Ne faudrait-il pas soutenir davantage ce club ?

Mireille Gilibert pense qu'il est préférable de soutenir des associations d'enfants plutôt que des associations d'adultes.

Blagoj Matevski propose de répartir différemment les aides aux associations sportives et à l'UAC.

Marielle Coup se demande à quoi sert le travail dans les commissions.

Jacky Laverdure rappelle qu'une commission est faite de propositions, pas de décisions. Après discussion Jacky LAVERDURE propose d'allouer 500 € à l'UAC rugby au lieu des 400 € prévus initialement par la commission.

A l'issue du vote, Laurent Périno quitte la salle en déclarant « Ne me demande pas pourquoi je pars, Jacky, tu le sais ! »

Point n° 07: Emplois occasionnels - création et rémunération

Marie-Thérèse Robert demande pourquoi il n'a pas été recruté déjeunes cette année.

J Laverdure précise que leur encadrement était difficile.

Martine Corréard précise que cette année une personne en insertion sociale a été recrutée.

Points n° 10 et 11 :

Transport scolaire : tarifs année scolaire 2009/2010 et mise à jour du règlement intérieur

Restauration scolaire : tarifs année scolaire 2009/2010 et mise à jour du règlement intérieur

Jacky Laverdure rend compte de ses délégations du conseil municipal : contractualisation avec l'entreprise Garnier pour le MAPA du transport scolaire et contractualisation avec l'entreprise Guillaud pour le MAPA de la restauration scolaire.

Point n° 11 : Restauration scolaire : tarifs année scolaire 2009/2010 et mise à jour du règlement intérieur

André Barban demande si le tarif de 5.61 € pour le personnel enseignant ou le personnel communal correspond au prix de la prestation.

Christophe Vignon expose que le prix du repas est de 3.10 €

Point n°15 : Cession de parcelle par l'OPAC chemin des Meunières

Joël Gullon demande à connaître les surfaces, le plan.

Dominique Masson précise qu'il faut travailler précisément sur l'emprise et que rien n'est encore défini.

François Jousse s'interroge sur la nécessité de créer du stationnement alors que dans l'emprise de POPAC il y a des places et des garages sous-occupés.

Dominique Masson précise qu'il ne s'agit pas de stationnement pour les locataires de l'OPAC.

Joël Gullon pense à l'association APAJH qui est proche notamment.

Point n° 17 : Convention avec l'AIDA pour la mise à disposition de l'église

Dominique Masson informe de l'autorisation recueillie auprès du Père de Buttler pour organiser la visite du clocher pour les Journées du Patrimoine. Il peut aussi être organisé une pré-visite pour les élus.

INFORMATIONS DIVERSES

En ce qui concerne le Festival Berlioz, Jacky Laverdure fait savoir qu'il a été choqué par les propos rédigés par le groupe LCE dans la tribune libre du magazine communal n°5 : « les élus de la majorité ne peuvent pas se contenter d'assister gratuitement aux concerts et cocktails ».

En 2008, des places pour une soirée ont été accordées aux Maires de la Communauté de communes. En 2009, une invitation permanente au Maire de la ville est accordée par l'AIDA, ainsi qu'au délégué de la commune au conseil d'administration. Ceci paraît normal, puisque nous sommes membres du Conseil d'administration et que donc nous participons aux choix financiers de l'établissement public de coopération culturelle.

Marie-Thérèse Robert fait référence à la soirée organisée pour les bénévoles en 2008 où il y avait beaucoup de personnes de la Mairie qui n'étaient pas des bénévoles.

Elisabeth Nicoud indique que pour cette année, elle a proposé à l'AIDA que les 80 places gratuites accordées par le passé soient supprimées. Il n'y aura que les invitations des conseillers municipaux de La Côte St André et les délégués du conseil communautaire par l'AIDA. Et, si la ville souhaite honorer une institution ou un partenaire, elle achètera les places, ceci en parfait accord avec Monsieur André Barral-Baron de la Communauté de communes.

Marie-Thérèse Robert remercie pour ces informations claires.

Elisabeth Nicoud informe de la décision de remettre à chaque agent communal un chèque forfait de 20 €

Pour Jacky Laverdure il s'agit de permettre au personnel de la Ville de découvrir le Festival.

Véronique Libman répond aux interrogations de Joël Gullon sur le local de la Police Municipale : «Il n'y a pas eu de dossier déposé par le propriétaire à ce jour. Nous avons été contraints de parer au plus pressé à moindre coût pour l'hébergement des passeports biométriques. Le choix du local s'est porté sur la proximité, la continuité des services. Il est vrai qu'il y a un problème d'accessibilité comme dans beaucoup de locaux anciens dans la ville. Cette solution apparaît temporaire puisque aujourd'hui nous n'avons pas trouver d'autres solutions rapides. Le bâtiment de la mairie n'est d'ailleurs pas accessible pour la majorité de ses services».

Joël Gullon rappelle que le P A U a été rendu accessible.

Véronique Libman pense qu'à l'instar du P A U, il faut envisager de gros travaux pour les services inaccessibles.

Séance levée à 22 h 43